

A l'attention de Monsieur Stéphane TRAVERT, ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Monsieur Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,
Madame Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé,
Madame Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 13 juillet 2018

Objet : Ecophyto 2+ - Pour la mise en place de réelles mesures de protection des populations

Mesdames et Messieurs les ministres, les citoyens veulent être protégés des dangers des pesticides et ne plus craindre pour la santé de leurs enfants.

Le 27 juillet vous avez convié certains des signataires de cette lettre à une réunion du plan Ecophyto 2+ dont nous ignorons le contenu à l'heure où ces lignes sont rédigées. Cependant, en amont de cette rencontre, nos organisations souhaitent vous faire part des inquiétudes qui sont les nôtres, suite à la teneur des débats, lors des discussions autour de la loi Agriculture et Alimentation, et qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale fin mai, au sujet de la protection des publics vulnérables vis-à-vis des pesticides. En effet, le gouvernement, sous la pression des élus de l'opposition, a retiré son amendement – à la portée pourtant limitée – visant à mettre en place des dispositifs de protection près de tous les lieux de vie. En outre nous doutons fort de son renforcement et de son adoption début septembre pour le vote final de la loi.

Or, vous ne pouvez l'ignorer, ces dispositions de protection sont nécessaires, et ce pour plusieurs raisons.

- La protection de la santé des personnes vulnérables doit être une priorité de vos politiques publiques et dans l'état actuel du cadre réglementaire et législatif celle-ci n'est pas garantie (faiblesse des évaluations des pesticides, non-respect de l'arrêté du 4 mai 2017 etc.). C'est d'ailleurs pour ces raisons que des procédures juridiques¹ ont été déposées par nos ONG. Or comme vous le savez, la limite de telles démarches est qu'elles s'inscrivent dans des temps longs ne permettant pas une réponse immédiate à des questions de santé qui se posent aujourd'hui.
- De même, et surtout, les études scientifiques, dans la suite de l'expertise de l'INSERM 2013², tendent à démontrer les effets néfastes de ces substances sur les populations riveraines. Ainsi, une récente étude³ parue dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'Agence Santé Publique France attribue 10 % de risques en plus pour les personnes affiliées au régime général de déclarer la maladie de parkinson quand elles vivent dans un canton fortement viticole, pointant du doigt les pesticides.
- De plus, l'inquiétude – légitime selon nos organisations- grandit chez les riverains dont les demandes ne sont pas prises en compte. Nos ONG, comme les ARS, reçoivent des

¹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/11/03/l-arrete-regissant-l-usage-des-pesticides-en-france-attaque-devant-le-conseil-d-etat_5209613_3244.html

² <http://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/4819>

³ http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/8-9/2018_8-9_4.html

témoignages de riverains⁴ toujours plus – trop – nombreux. Il est du devoir de l'Etat d'assurer une réponse appropriée à ces demandes et aux menaces qui pèsent sur ces populations.

- Enfin, ces demandes de protection des populations n'émanent plus uniquement des riverains ou associations écologistes, elles trouvent aussi écho chez des médecins⁵ qui s'inquiètent du nombre croissant de patients, constatant les effets néfastes de ces pesticides. Elles trouvent écho aussi chez des élus de terrain, eux-mêmes concernés par ces enjeux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certain.e.s ont souhaité déposer une loi instaurant la mise en place, près des habitations, de zones non traitées par des substances pouvant être CMR et/ou PE⁶, répondant en cela aux recommandations formulées dans le fameux rapport « Utilisation des produits phytopharmaceutiques⁷ » réalisé par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), et le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER).

Mesdames et Messieurs les ministres, vous le savez, le temps presse. Chaque année, entre mars et octobre, les situations d'exposition aux pesticides (tout particulièrement des enfants) se répètent. Pourtant des solutions existent. Elles ont déjà fait leurs preuves localement, comme dans le Limousin avec l'instauration d'une Charte⁸ réunissant les pomiculteurs, les riverains, les médecins et les services de l'Etat. Mais, si nos organisations saluent de telles initiatives, ces dernières ne peuvent être érigées comme la solution unique et nos organisations attendent de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités sur ce dossier. Nos organisations ne sauraient se satisfaire de déclarations d'intention, de documents qui ne fixeraient pas des obligations de suivis et de résultats. Elles ne sauraient se satisfaire de vagues recommandations qui pourraient être formulées dans le cadre des discussions nationales et dont la mise en œuvre serait laissée à discrétion des acteurs locaux. Un cadre contraignant, national, est nécessaire et doit être ambitieux, fait de mesures efficaces, et ce afin de répondre aux enjeux de santé publique que recouvre ce dossier. Nous comptons sur vous.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ces attentes, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les ministres, nos salutations respectueuses.

Signataires

Besnard Michel, Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest,
Beynel Eric, porte-parole du Syndicat Solidaires
Bombrun Marie Pierre représentante du Collectif 07-26, information pesticides-santé
Devillers Liliane, présidente de l'association Sauvegarder son Patrimoine en Région Agroviticole
Huet Gilles, Délégué régional d'Eaux et Rivière de Bretagne
Micouraud Fabrice, porte-parole d'Allasac ONGF
Perinaud Michel, Président de l'Association Alerte Médecins pesticides
Ingremeau Jérôme, Collectif Vigilance OGM et Pesticides 16
Veillerette François, Directeur de Générations Futures
Vieuguet Sylvia, présidente de l'association Noix Nature Santé

⁴ <http://victimes-pesticides.fr/>

⁵ http://www.alerte-medecins-pesticides.fr/?page_id=557

⁶ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion1069.asp>

⁷ <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2017-124R-Tome1-Rapport.pdf>

⁸ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-phytos-pomiculteurs-riverains-charte-Limousin-28677.php4>